

PV N°17 BIS – RÉUNION DU 22 JANVIER 2024

A.W.B.B. Comité Provincial de Namur.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES FEUILLES DE MATCHES.

Journée du 14 janvier 2024

Présents : Vancauwenbergh G., Hastir M., Lauwerys J.

A. Amendes

1. PC 48 Feuilles de marque non rentrées ou en retard

Néant

2. PC 66 Résultats non communiqués ou erronés

Néant

3. PC 73 Forfait (Prévenu-Non Prévenu)

Néant

4. PC 73 Forfait pour joueur(s) ou coach non qualifié(s)

111262 Loyers (VT pas sur PC53)

122261 Dinant (DM pas sur PC53)

5. PC 28 Délégué aux arbitres

Néant

6. PC 48 Tenue de la feuille (intitulé équipe, officiels, coordonnées)

Néant

N° LT :

Néant

7. PC 16

Licence Manquante (L)

Néant

Certificat médical (A)

Néant

Carte d'identité(I)

Néant

Liste PC 53 manquante (R)

Néant

8. PC 89 & 90 Qualification joueur d'âge

Néant

9. PC 15-16 Responsabilité Arbitre

Néant

10. PC 53 Liste d'équipe (sous réserve et en fonction des documents en notre possession)

Néant

11. PC 35 Licence Technique

26,20 €

Néant

15,70 €

Néant

12. PC 74 - Forfait général

Néant

B. Remarques aux arbitres

Néant

C. Rectificatifs

Néant

D. Divers

Néant

Bioul, 22/01/2024

J. Lauwerys